

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES
Bureau des Procédures d'Utilité Publique

CONSEIL GENERAL DU PAS-DE-CALAIS
MAISON DU DEPARTEMENT INFRASTRUCTURES DE L'AUDOMAROIS

Communes de ENQUIN-LES-MINES et FLECHIN

DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE AUX TRAVAUX DE
CONFORTEMENT DES BERGES DU SURGEON LE LONG DE LA RD 159

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral du 7 mars 2013 une enquête publique aura lieu, pendant 31 jours consécutifs du 3 avril au 3 mai 2013 inclus, sur la demande d'autorisation relative aux travaux de confortement des Berges du Surgeon, le long de la RD 159 sur le territoire des communes précitées.

Ce projet est présenté par M. le Président du Conseil Général du Pas-de-Calais, Maison du Département Infrastructures de l'Audomarois.

M. Jacques BOCKET, chef de service d'étude, d'aménagement et environnement du port autonome de DUNKERQUE en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de M. BOCKET, la conduite de cette enquête sera confiée à M Roland IBERT, chef de service de la DDE en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le siège de l'enquête est fixé en mairie de ENQUIN-LES-MINES.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comportant les informations environnementales, dans les mairies susvisées aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ils pourront soit consigner leurs observations sur le registre qui y sera ouvert à cet effet soit les adresser par écrit au commissaire enquêteur en mairie d'ENQUIN-LES-MINES.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations le :

- le mercredi 3 avril 2013 de 10 h à 12h à FLECHIN et de 15h à 18h à ENQUIN LES MINES
- le vendredi 12 avril 2013 de 14h à 17h à FLECHIN
- le mercredi 24 avril 2013 de 10h à 12h à FLECHIN et de 15h à 18h à ENQUIN LES MINES

le vendredi 3 mai 2013 de 15h à 18h à ENQUIN LES MINES

Toutes informations techniques sur le projet pourront être demandées au Conseil Général du Pas-De-Calais, Pôle Infrastructures, Mobilité et Patrimoine Départemental, Maison du Département Infrastructures de l'Audomarois.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée dans les mairies concernées par cette enquête et en Préfecture du PAS-DE-CALAIS pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible pour la même durée sur le site internet de la Préfecture.

Toute personne physique ou morale pourra demander communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur en s'adressant à la Préfecture du Pas-de-Calais (DAGE/BPUP).

A l'issue de l'enquête, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur la présente demande d'autorisation.